



PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



pôle emploi

#1jeune1solution



INFOS



Contrats aidés

+ de
souplesse

Des mesures pour
faciliter la prescription
du **Parcours emploi
compétences (PEC)**
et du **Contrat initiative
emploi (CIE Jeunes)**

CIE¹ Jeunes et PEC²



Des aides qui s'adaptent à la durée hebdomadaire du contrat (jusqu'à 35h pour les CIE et 30h pour les PEC)



Pour les formations à la charge de l'employeur :

- elles peuvent être réalisées **en interne** et/ou en organisme de formation,
- aucune obligation sur **l'intensité et la durée**,
- les engagements sur les actions de formation peuvent **évoluer** pendant le contrat,
- **pour le CIE, les formations ne sont pas obligatoires.**



Pour l'accompagnement :

- **seul l'entretien tripartite** d'entrée nécessite la participation de l'employeur,
- l'entretien tripartite et l'accompagnement peuvent **s'effectuer à distance**,
- possibilité d'utiliser la prestation gratuite « Compétences PEC » pour mettre en place une VAE³,
- possibilité de mobiliser l'outil PMSMP⁴ pour « découvrir un métier ».

¹ CIE : Contrat initiative emploi

² PEC : Parcours emploi compétences

³ VAE : Validation des acquis de l'expérience

⁴ PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

Pour plus d'informations :

1jeune1solution.gouv.fr

39 95

Service gratuit
+ prix appel